

DEMANDE D'INFORMATIONS CADASTRALES

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

Agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles):

- Propriétaire
- Mandataire (joindre copie du mandat)
- Personne chargée de la mesure de protection (joindre copie du jugement)
- Personne titulaire de l'autorité parentale (justificatif du lien de parenté)
- Tierce personne

☐ Sollicite le relevé de propriété de la (des) parcelle(s) cadastrée(s) :

ou ☐ sollicite le relevé de propriété de la (des) parcelle(s) appartenant à :

située(s) (adresse ou éléments de localisation) :

Je souhaite obtenir les renseignements :

☐ sous forme papier

☐ sous forme électronique à l'adresse mail suivante :

J'atteste par la présente avoir pris connaissance de la note d'information de la CNIL (au verso de la présente demande) avant délivrance d'extraits d'informations cadastrales.

J'ai été informé(e) que le plan cadastral (par ailleurs consultable et imprimable sur www.cadastre.gouv.fr) n'a qu'une valeur indicative et que seuls des relevés réalisés par un homme de l'art font foi.

A....., le
(signature)

Conformément au décret n°2012-59 du 18 janvier 2012 relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales :

- Le nombre de demandes effectuées par un même usager ne peut être supérieur à 5 par semaine, dans la limite de 10 par mois civil. Cette limitation ne peut toutefois pas être opposée à une personne dont la demande porte sur ses propres biens ou qui agit dans les cas prévus par la loi.
- Une demande ne peut mentionner plus d'une commune ou d'un arrondissement, et plus d'une personne ou plus de 5 immeubles.

INFORMATION PREALABLE A LA CONSULTATION OU A LA DELIVRANCE D'EXTRAITS D'INFORMATIONS CADASTRALES

Vous avez souhaité obtenir des informations cadastrales relatives à une propriété déterminée, à partir de sa localisation (adresse) ou de son identification cadastrale (n° de parcelle). Les informations vous seront remises, sous forme papier ou par voie électronique, par l'intermédiaire de l'agent municipal habilité à cette fin.

Conditions de communication des informations cadastrales :

- **Si vous êtes propriétaire de la parcelle** et que vous avez justifié de cette qualité, ou que vous avez désigné un mandataire qui pourra attester de cette qualité, l'ensemble des données vous concernant peuvent vous être délivrées.
- **En tant que tiers demandeur**, vous pouvez avoir communication des références cadastrales et de l'adresse d'un bien, de son évaluation pour la détermination de la taxe foncière (valeur locative), ainsi que des nom, prénom et adresse du ou des propriétaires. Vous ne pouvez pas avoir accès aux date et lieu de naissance du propriétaire, ni aux mentions relatives aux motifs d'exonération fiscale.

Conditions de réutilisation des informations cadastrales :

La réutilisation des informations cadastrales est soumise, en l'état actuel de la législation, au consentement de la personne concernée (le propriétaire), ou à **l'anonymisation préalable** des informations par l'autorité détentrice de ces données, conformément à l'article 13 de la loi du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

En outre, **tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel** est soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative

CNIL – 8 rue Vivienne – CS 30223
75083 PARIS CEDEX 02